



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

**Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication -
Recrutement de trois agents contractuels**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200245

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

Direction Ressources Humaines

**Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication -
Recrutement de trois agents contractuels**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 22 Novembre 1999, le Conseil Municipal a créé deux postes de Technicien Territorial statutaire à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (responsable d'application).

Par ailleurs, un poste de Technicien est devenu vacant par suite de mutation.

Pour ces trois postes, la procédure de recrutement d'agents statutaires s'est révélée infructueuse (aucun candidat statutaire ne s'étant présenté).

C'est pourquoi, il est procédé à des recrutements contractuels dans les conditions suivantes :

- contrat de 3 ans sur la base de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984 ;
- rémunération sur la base de l'indice brut 483, majoré 417, correspondant au 11e échelon de Technicien Territorial à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire voté par le Conseil Municipal.

Cette rémunération a été retenue en fonction du niveau de qualification et de l'expérience professionnelle des agents.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la suppression des trois postes de Techniciens Territoriaux ;
- autoriser la création de trois postes de Techniciens contractuels sur les bases indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)